

Avignon, le 23 février 2026

Lettre ouverte à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse

Madame la Secrétaire Générale,

nous reprenons contact au sujet des travaux du Restaurant inter administratif (RIA) dont la Préfecture de Vaucluse est maître d'œuvre et plus particulièrement sur la date de réouverture. En effet, le RIA est fermé depuis le 1er juin 2024, avec une durée initiale des travaux annoncée pour 8 mois. A plusieurs reprises, des dates de réouverture, successivement envisagées, nous ont été annoncées, puis repoussées à chaque fois de plusieurs semaines pour des raisons diverses et variées.

Lors de notre dernière rencontre le 20/11/2025 dans le cadre de l'instance de concertation de cité avec les représentants des personnels des différentes administrations de la Cité administrative, vous nous avez annoncé de manière claire et optimiste qu'après avoir rencontré l'ensemble des entreprises concernées dans le cadre d'une mise au point, la date de réouverture du RIA était fixée de manière certaine le 1er mars 2026.

Cette date avait même déjà été confirmée par un message envoyé à tous les agents de la DDFIP de Vaucluse le 16 septembre 2025, copie du message en pièce jointe du présent courrier, dernière information officielle reçue par les agents et représentants des personnels de la DDFIP de Vaucluse.

Nous vous avons émis lors de cette réunion des doutes sur cette date de réouverture compte tenu des aléas de ce chantier liés à la structure même du bâtiment 3 et à son état dégradé, conséquence d'un manque d'entretien depuis de trop nombreuses années : ce à quoi, vous nous aviez répondu qu'avec le suivi plus strict du chantier et après le recadrage des entreprises titulaires des marchés de ce chantier, la date du 1er mars 2026 était définitive.

Nous sommes le lundi 23 février, à une semaine de l'échéance, et nous vous posons donc à nouveau la question : le RIA rouvrira-t-il bien le lundi 2 mars ?

Selon nos constatations sur l'état du chantier et selon les informations informelles données par notre Direction, il semblerait que cette échéance pourtant certaine il y a encore quelques semaines ne sera vraisemblablement pas encore tenue, encore une fois.

Nous ne pouvons que regretter l'absence d'information officielle de la part de la Préfecture sur ce nouveau et inéluctable retard de livraison : en effet, selon nous, une information régulière eût été indispensable à l'égard des représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social digne de ce nom, mais surtout, à l'égard de l'ensemble des agents subissant la fermeture de ce RIA depuis presque 2 ans désormais.

Nous vous demandons donc une communication claire et précise sur ce nouveau retard.

Par ailleurs, nous profitons de ce courrier pour vous poser également d'autres questions en lien avec ce chantier :

- quel est le coût définitif des travaux dits de « rénovation énergétique et densification » de la Cité administrative dans le cadre du P348 ? Et le coût des travaux du RIA ?

- toujours concernant le RIA et vos annonces lors de notre dernière rencontre, vous nous aviez également dit avoir pris des engagements avec le prestataire ayant remporté le marché de restauration (Ansamble), notamment sur des éventuelles pénalités de retard à verser à ce prestataire en cas de nouveau retard de réouverture : pouvez-vous nous indiquer quel est le montant de ces pénalités ? S'il doit bien y avoir versement de pénalités, qui les versera?

Enfin, nous ne pouvons pas dans ce courrier ne pas avoir une pensée pour tous les agents de toutes les administrations présentes à la Cité administrative qui subissent au quotidien les désagréments de cette fermeture plus que prolongée de ce RIA depuis presque 2 ans pour la plupart d'entre eux. Ces désagréments vont encore perdurer pendant quelques semaines pour ces administrations déjà présentes, mais aussi désormais pour les dernières administrations arrivant au fil de l'eau dans la Cité.

Ces désagréments ont des conséquences dommageables sur les conditions de travail de tous.

Certes, les agents de la DDFIP ont pu bénéficier d'une solution transitoire de restauration avec la mise en place d'un conventionnement et d'une subvention exceptionnelle : cette solution a été rendue possible, financièrement parlant, grâce à des conquits sociaux au niveau des budgets de l'action sociale du MESFIN, notamment en terme de restauration collective. Cependant, ces retards successifs entraînant à chaque fois des avenants pour maintenir ce conventionnement auront un coût exorbitant et les montants versés dans le cadre de cette subvention exceptionnelle aurait pu permettre par exemple des travaux de rénovation d'autres restaurants financiers.

Nous sommes, au niveau de Solidaires Finances Publiques, fortement attachés à la restauration collective et nous ne pouvons que regretter que la quasi totalité des autres administrations n'a pas mis en place de solution transitoire de restauration à leurs agents en ne répondant qu'à la seule obligation légale minimaliste en la matière, à savoir, fournir un espace où les agents peuvent réchauffer leurs plats et déjeuner.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre courrier et nous vous prions, Madame la Secrétaire générale, de croire en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Benoît SAUTECOEUR
Secrétaire départemental
Solidaires Finances Publiques de Vaucluse

